Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 80/2008

OBJET :	INSTANCE INDÉPENDANTE DE SUPERVISION ET D'INVESTIGATION DANS LES CAS D'INCIDENTS GRAVES ENTRE LA POLICE ET LES PREMIÈRES NATIONS
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, Grand Chef, mandataire, Shwx'ow'hamil, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Dan Smith, mandataire, nation Wuikinuxv, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Le gouvernement du Canada, (y compris les gouvernements de ses provinces et territoires), a l'obligation de maintenir l'honneur de la Couronne dans tous ses rapports avec les Autochtones, et notamment de dévoiler la vérité à propos d'événements entourant des incidents graves entre la police et les Premières Nations;

B. À la lumière de récents événements tels que le décès de Frank Paul et de celui de Kyle Tait, tué à l'âge de 16 ans par un agent de police de New Westminster, la confiance des Premières Nations dans la transparence du système de justice criminelle a fortement diminué;

C. Dans un esprit de réconciliation, des mesures doivent être mises en place entre les Premières Nations et la Couronne dans le domaine de la police pour restaurer la confiance des Premières Nations et du public vis-à-vis de la GRC ainsi que des polices provinciales et municipales.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appellent le Solliciteur général du Canada ainsi que les solliciteurs généraux des provinces et des territoires à collaborer ensemble en vue :
   a) d'instituer immédiatement des politiques en vertu desquelles des enquêtes ou des investigations seront automatiquement conduites dans les cas d'incidents graves entre la police et des citoyens des Premières Nations;
   b) d'assurer la supervision indépendante des incidents graves concernant la police, de l'enquête aux mesures disciplinaires.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL

2. Les Chefs en assemblée confèrent à l'APN le mandat, sous réserve d'obtenir les ressources adéquates, de collaborer avec le gouvernement du Canada en vue d'une transparence et d'une responsabilisation accrues dans le domaine de la police en ce qui concerne les Autochtones.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL